



MÉMOIRE

Avec les Amis du Passé **Les congés payés soufflent** **leurs 80 bougies**

Par Jacques Devignat

Cette revendication, bien que déjà apparue lors du congrès de la CGT de 1926, ne figurait pas dans le programme du rassemblement populaire adopté en janvier 1936. L'idée « d'être payé à ne rien faire » était en effet encore inconcevable pour des ouvriers totalement asservis par le travail.

L'inscription dans la loi des congés payés fut largement une initiative personnelle de Léon Blum. C'est en personne que, devant l'assemblée nationale, il imposa cette loi qui fut adoptée le 26 juin 1936 par 563 voix contre 1.

Rappelons quand même que les premiers congés payés ont été institués en France dès le 9 novembre 1853 par un décret de l'Empereur Napoléon III, mais seulement au bénéfice des fonctionnaires de l'époque. L'idée est reprise dans de nombreux autres pays qui la généralisent à tous leurs salariés : en Allemagne dès 1905, en Autriche-Hongrie et dans les pays scandinaves en 1910, en Tchécoslovaquie, en Pologne et au Luxembourg au début des années 20 ainsi qu'en Grèce, Roumanie, Espagne, Portugal, Chili, Mexique et Brésil.

En France, il fallut qu'une vague de grèves déferle sur le pays, au printemps 1936, avec occupations d'usines, d'ateliers et de grands magasins, pour que le gouvernement de Léon Blum mène une série de réformes sociales et économiques, parmi lesquelles les congés payés, les conventions collectives et les 40 heures de travail par semaine.



Retrouvez l'APM

mitry-mory-histoire.over-blog.com